



**INSTITUT NATIONAL
D'HYGIENE PUBLIQUE**



NOS ANTIENNES

NOS MISSIONS

Aux termes du décret n° 91-656 du 09 octobre 1991, les missions assignées à l'INHP sont :

- Appliquer la politique sanitaire en matière d'hygiène générale ;
- Assurer la prophylaxie et le contrôle des endémies transmissibles, bactériennes, virales et parasitaires ;
- Assurer la direction technique nationale du Programme Elargi de Vaccination ;
- Mener des activités d'Enseignement et de Recherche.

NOS ACTIVITES

HYGIENE GENERALE

- Inspection des lieux et Etablissements recevant du public ;
- Délivrance de l'attestation de salubrité alimentaire ;
- Surveillance sanitaire et contrôle de la qualité des eaux et des aliments ;
- Agrément pour la construction et le développement d'infrastructures immobilières ;
- Gestion des plaintes en matière d'hygiène et de salubrité ;
- Lutte antivectorielle (désinsectisation, dératisation, désinfection, vente de moustiquaires imprégnées.)



VACCINATION

- Vaccination internationale (fièvre jaune, méningite ACWY 135) avec délivrance du carnet international de vaccination ;
- Vaccination contre des maladies transmissibles (méningite AC, fièvre typhoïde, tétanos, hépatite B, grippe, pneumonie) ;
- Vaccination anti rabique.



SUIVI MEDICAL

- Consultation et traitement des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) ;
- Counseling et dépistage gratuit du VIH/SIDA ;
- Prise en charge psychologique et médicale des personnes vivant avec le VIH ;
- Réalisation d'analyses biologiques pour le diagnostic des maladies courantes.



SURVEILLANCE EPIDEMIOLOGIQUE, ETU DE FORMATION ET RECHERCHE

- Surveillance épidémiologique des maladies à potentiel épidémique ;
- Encadrement des stagiaires de l'UFR des Sciences Médicales, INFAS, INFS, et autre structure de formation en santé ;
- Elaboration des projets de recherche opérationnelle.



INHP, la santé par la prévention.

Abengourou	35 91 31 59
Aboisso	21 30 54 38
Abobo	01 11 50 55
Agboville	23 54 66 56
Bondoukou	35 91 56 24
Bouaké	31 63 21 65
Bouna	35 91 73 67
Boundiali	36 86 59 30
Daloa	32 78 31 75
Dimbokro	30 62 54 36
Divo	32 76 30 56
Ferké	36 86 84 28
Gagnoa	32 77 16 11
Gulgo	33 70 54 92
Katiola	31 66 91 65
Korhogo	36 86 01 73
Man	33 79 18 98
Ouagolodougou	36 86 68 74
Odiénné	33 70 82 59
Port-Bouët	21 58 72 73/78
San Pedro	34 71 14 15
Séguéla	32 74 02 47
Soubré	34 72 29 48
Tingrela	36 86 70 66
Touba	33 70 72 33
Yamoussoukro	30 64 00 69
Yopougon	23 46 19 80